



**HAL**  
open science

## Un siècle de priorités contradictoires pour les services d'orientation

Georges Solaux

► **To cite this version:**

Georges Solaux. Un siècle de priorités contradictoires pour les services d'orientation. *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 2019, 48 (2), pp.189-210. 10.4000/osp.10716 . halshs-02451491

**HAL Id: halshs-02451491**

**<https://shs.hal.science/halshs-02451491>**

Submitted on 17 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un siècle de priorités contradictoires pour les services d'orientation.  
*One century of conflicting priorities for education guidance services.*

Georges Solaux, Professeur émérite, EA 7318 / Université de Bourgogne Franche Comté.  
Institut de Recherche sur l'Education.

Article publié dans la revue *L'Orientation scolaire et Professionnelle*, 48 (2), 189-210,  
<https://doi.org/10.4000/osp.10716>

Résumé.

L'orientation est un champ de pratiques professionnelles et d'interventions qui a été organisé par des politiques successives. Ces politiques ont produit des textes et réglementé leur mise en œuvre. L'article vise à souligner le caractère complexe et parfois contradictoire de ces textes. L'analyse de ces textes statutaires successifs organisant les services d'information et d'orientation en France depuis 1922 permet en effet, d'identifier les actions prioritaires qui leur sont assignées en matière de publics à privilégier. Selon les périodes, il apparaît que les actions assignées visent plutôt la recherche d'efficacité ou plutôt la recherche d'équité. Ces observations sont discutées dans la dernière partie.

Mots-clés : orientation professionnelle, orientation scolaire, équité, efficacité, psychologue.

Abstract.

An analysis of statutory documents organizing the education information and counselling services in France since 1922 allows to identify priority actions assigned to them in terms of target groups. From period to period, the focus of these actions tends to alternate between aiming at efficiency and at equity.

Keywords : Vocational guidance, educational guidance, equity, efficiency, psychologist.

## Introduction.

Ce travail a pour objectif non pas de proposer un nouvel historique de l'orientation ou des Services d'Information et d'Orientation (SIO) en France, mais de retracer et d'expliquer l'évolution des missions prioritaires assignées aux services d'orientation du début du vingtième siècle à ce jour lors des différentes modifications statutaires qu'ils connurent. Nous tentons de montrer que ces statuts et missions prioritaires ont évolué en fonction du contexte politique. Les missions prioritaires sont définies par les textes législatifs et réglementaires (décrets, arrêtés). L'organisation réglementaire de l'orientation et des SIO est comme pour tout service public juridiquement cadrée par les valeurs politiques dominantes.

Ces textes réglementaires sont produits par les partis politiques au pouvoir en fonction des événements du moment, du contexte international mais aussi de l'idéologie dominante (Bourdieu & Boltanski, 1976) et fréquemment sur la base de rapports officiels préalables (Inspection Générale de l'Education Nationale 2005, 2008) qui seront signalés. Pour réaliser ces missions les SIO utilisent différentes techniques, notamment issues de la psychologie, qui a connu une évolution théorique et pratique considérable au cours du siècle dernier.

L'analyse politique est mobilisée pour analyser l'évolution missions des SIO en la nourrissant d'ouvrages fondamentaux (Berthelot 1993 ; Charlot & Figeat, 1985 ; Danvers 1988 ; Guichard & Huteau 2007 ; Hobsbauwm, 1999 ; Huteau,1997 ; 2002 ; 2005 ; 2006 ; Huteau, Lautrey, 1979 ; Prost,1968 ;). Cet article est structuré en six chapitres. Après avoir présenté les principaux problèmes déterminant les politiques de l'orientation. (I), les notions d'efficacité et d'équité (II) et les grandes idéologies du 20<sup>ème</sup> siècle (III) seront développées. Sur cette base trois cycles d'évolution seront identifiés : de la fin du dix neuvième siècle aux années 19 30 (IV), des années 1930 aux années 1970 (V) et des années 1980 à ce jour (VI).

## I – Principaux problèmes déterminant les politiques de l'orientation

Trois éléments semblent déterminer les problèmes d'orientation et l'évolution des SIO : la progression des effectifs scolaires et leur massification, la gestion de l'hétérogénéité des publics nouvellement accueillis, et la relation formation-emploi.

La progression des effectifs scolaires est évoquée dès le début du vingtième siècle avec la mise en place de la scolarité primaire obligatoire et gratuite, puis au début et au milieu des années soixante avec l'accueil des jeunes issus du « baby boom » dans les premiers et seconds cycles du second degré. A la progression des effectifs est généralement liée la gestion de l'hétérogénéité des publics accueillis et de leur orientation. Il en est ainsi lorsque les instituteurs constatèrent que tous les élèves ne pouvaient pas suivre les programmes de l'école primaire obligatoire naissante et lorsque les enseignants du second degré furent confrontés au même problème au cours des années soixante. Aujourd'hui, cela se traduit par l'impossibilité d'accueillir tous les bacheliers dans l'enseignement supérieur et rend la différenciation pédagogique difficile dans les amphithéâtres. Si la formation des ouvriers est liée à la gestion de l'hétérogénéité des élèves (dans la mesure où ce seront généralement ceux qui sont en situation d'échec qui « bénéficieront » de cette « orientation »), elle est également liée à l'évolution technique et aux réparations des dommages causés par les grandes guerres.

Pour réguler ces problèmes, les missions prioritaires des SIO concernent d'une part le versant interne du système éducatif lorsqu'il s'agit d'aider à la gestion des flux scolaires, d'autre part,

elles concernent plutôt la marge du système éducatif (ou l'externe) lorsque les problèmes d'emploi des jeunes ou la sélection des ouvriers deviennent des priorités politiques. Ces priorités relèvent toujours de la politique de l'époque qui vise soit la recherche d'efficacité, soit la recherche d'équité. Les dimensions interne et externe, associées à des objectifs soit d'efficacité soit d'équité, aboutissent au tableau à double entrées à l'intérieur desquelles il est par exemple possible de classer des actions prioritaires assignées aux SIO :

Tableau 1 : Critères des priorités.

Exemples d'actions prioritaires centrées sur ...	Recherche d'efficacité	Recherche d'équité
Versant interne du système éducatif	. aide à la régulation des flux . dépistage du handicap	. promotion de l'orientation des filles dans les filières scientifiques
Versant externe du système éducatif	. participation au service public de l'orientation pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	. la discrimination à l'embauche . jeunes femmes et emplois de cadres

Selon les époques analysées, les priorités assignées par les textes réglementaires aux SIO peuvent être mises en évidence, selon les critères d'analyse d'efficacité et d'équité ainsi que des dominantes idéologiques du moment.

## II – Les notions d'efficacité et d'équité

Les économistes et les sociologues distinguent généralement l'efficacité interne de l'efficacité externe. Le terme d'*efficacité interne* concerne les flux des élèves (taux de promotion, de redoublements et d'abandons), les connaissances maîtrisées par les élèves. Lorsque les taux d'abandon ou de redoublement sont trop élevés et/ou que les connaissances maîtrisées sont trop faibles (voir l'utilisation des résultats des tests PISA) on évoque une efficacité interne faible conduisant à l'inefficacité du système. En matière d'orientation scolaire agir sur l'efficacité interne revient par exemple à identifier, généralement par des techniques psychométriques, les élèves à l'origine de ces dysfonctionnements en vue de les affecter dans des sections dites plus adaptées à leur profil.

*L'efficacité externe* relève des effets de l'éducation hors du système éducatif notamment au niveau de l'accès à l'emploi, des carrières des salariés, de la durée du chômage, des salaires en termes de rendement du système éducatif (Calmand, Coupié & Henrard, 2017). Agir sur l'efficacité en matière d'orientation revient ici à s'intéresser aux sorties du système éducatif en vue d'agir sur l'insertion professionnelle des jeunes. La priorité est externe. Il est possible d'identifier deux formes d'équité.

*L'équité par l'accès à l'éducation* s'attache à vérifier que les enfants ont des chances de scolarisation aussi égales que possible (Cherkaoui & Vallet, 1995). En matière d'orientation scolaire il s'agira de porter l'attention sur les paliers d'orientation en vue de tenter d'égaliser, toutes choses égales par ailleurs, les chances d'accès au niveau de scolarisation suivant. La priorité est interne au système éducatif.

La notion d'*équité par l'éducation* suppose qu'à niveau de formation donné, quelle que soit l'origine sociale des élèves, les chances d'accès à des emplois, et les développements ultérieurs de carrières sont identiques (Goux & Maurin, 1997). Les SIO sont moins concernés par ce type de recherche d'équité que les services d'emploi des adultes.

On peut noter la convergence des notions d'efficacité et d'équité au niveau des objets que chacune de ces notions englobe : l'efficacité interne comme l'équité par l'accès à l'éducation mobilise des données relatives aux résultats obtenus dans l'école ; l'efficacité externe et l'équité par l'éducation mobilisent des données externes à l'école. Cette articulation théorique entre efficacité et équité montre la difficulté qu'il y aura à identifier dans les textes et directives officiels quelles sont les priorités assignées aux SIO. Ainsi, au lieu de tenter d'identifier l'exclusivité de la priorité tantôt sur l'équité tantôt sur l'efficacité nous mobiliserons la notion de « curseur » pour montrer que les priorités oscillent « plutôt » vers telle ou telle priorité, d'autant que ces textes limitent très rarement les priorités à une seule action mais listent fréquemment une suite d'actions à entreprendre.

III – Méthodologie : une analyse de textes répartie sur trois grandes périodes d'analyse et trois dominantes idéologiques

Les périodes d'analyse sont délimitées par les grands événements économiques et internationaux qui provoquent quelques ruptures idéologiques au cours de la période étudiée. Les travaux réalisés par l'historien anglais Eric Hobsbawm et par les historiens de l'éducation et de l'orientation scolaire et professionnelle en France (voir références en début de texte) constituent le fondement de ce découpage historique. Nous distinguerons ainsi trois cycles économiques et idéologiques. Le premier va de la fin du dix-neuvième siècle aux années trente du vingtième siècle qui est caractérisé par le libéralisme économique et deux moments d'histoire qui eurent des conséquences en matière d'orientation, la défaite de 1870 et la Première Guerre Mondiale.

Le deuxième cycle couvre la période allant des années trente à la fin des années quatre-vingt qui connaît le virage idéologique du libéralisme à l'interventionnisme d'Etat. Le libéralisme est partiellement rejeté et aménagé pour n'avoir pu anticiper la crise de 1929 et n'avoir pu proposer les remèdes aux problèmes économiques et sociaux qui s'ensuivirent. Les moments historiques majeurs du cycle étant la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences en matière de démographie scolaire.

Le troisième cycle va de la fin des années soixante dix à ce jour avec un nouveau virage idéologique qui voit l'interventionnisme d'Etat rejeté au bénéfice du néolibéralisme. Inversement à ce qui se produisit en 1930 c'est cette fois l'interventionnisme d'Etat qui est accusé de n'avoir pu anticiper la crise du pétrole de 1973 et ses conséquences économiques et sociales avec la très forte progression du chômage. L'Etat est donc condamné, les néolibéraux prennent le pouvoir aux Etats unis, en Grande Bretagne et infléchissent la politique du gouvernement socialiste français qui, après avoir nationalisé banques et industries en 1981-1982, laisse de plus en plus de place au secteur privé dans la conduite des affaires nationales à compter de 1988.

Sur la base de ce découpage historique et des notions d'efficacité et d'équité nous proposons l'analyse des priorités assignées aux SIO qui suit.

#### IV - Résultats : une analyse période par période

##### IV – 1 De la fin du dix-neuvième siècle aux années trente : le libéralisme.

###### - *De la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à la Première Guerre mondiale, l'efficacité interne.*

De la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à 1913 la France connaît une forte croissance économique qui accompagne la promulgation de la scolarité primaire obligatoire et gratuite en 1881 et 1882. Les écoles primaires publiques connaissent ainsi au début du vingtième siècle un afflux massif d'élèves et l'on constate alors que tous ne peuvent suivre et assimiler les programmes en cours. Il faut donc trier les élèves, identifier les « inaptés » pour les affecter dans les classes de perfectionnement nouvellement créées<sup>1</sup>. L'école publique connaît ses premiers problèmes d'orientation de masse. Les premiers problèmes d'orientation se développent sans services d'orientation mais avec l'appui de la psychologie naissante qui produit l'outil de dépistage attendu en 1905 avec le test Binet - Simon (Huteau, 2007). L'orientation et la psychologie ont pour première fonction de contribuer à l'efficacité de la gestion des flux en interne, on se situe donc dans cette première étape au croisement pôle interne aide à l'efficacité.

###### - *les années vingt, l'efficacité externe.*

La loi Astier sur la formation professionnelle promulguée en 1919, bien que séparée de la période précédente par la première guerre mondiale, s'inscrit en réalité dans la période précédente car elle fut déposée au Sénat dès 1913 qui l'adopte en 1916 (Charlot & Figeat 1985). Généralement présentée comme une charte de l'enseignement technique elle a pour objectif de rendre obligatoires les cours professionnels destinés à la formation des ouvriers. L'enseignement technique obligatoire et gratuit fait donc suite un quart de siècle plus tard à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit. Suite aux pertes humaines de la Première Guerre mondiale le problème n'est pas seulement de former, mais d'identifier dans la population existante les individus aptes à suivre telle ou telle formation (Brucy, 2013). Se posent alors les problèmes d'orientation professionnelle à l'issue de l'école primaire. En 1922 sont créés les Offices d'orientation, en 1925 la taxe d'apprentissage peut être perçue par les offices et l'INOP (Institut National d'Orientation Professionnelle) est créé en 1928<sup>2</sup>. La liaison entre la loi Astier et la création des offices d'orientation professionnelle paraît clairement dans l'exposé des motifs du décret du 26 septembre 1922 : « Article premier. – L'orientation professionnelle est l'ensemble des opérations incombant au sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique qui précèdent le placement des jeunes gens et jeunes filles dans le commerce et dans l'industrie et qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles ... Art. 4- En vue d'aider les offices publics de placement dans leur tâche et de leur permettre de placer rationnellement les adolescents, il peut être créé, avec le concours financier du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, des offices d'Orientation Professionnelle.»

La psychologie et les tests psychotechniques utilisés par l'armée américaine durant la première guerre mondiale pour orienter les militaires et la main d'œuvre de l'industrie de guerre deviennent l'essentiel des supports de l'orientation professionnelle pour révéler « les

---

<sup>1</sup> Loi du 15 avril 1909 *J.O.R.F.* du Mardi 27 Avril 1909, pages 4473 et 4474.  
*R. L. R.* : article 516-4

<sup>2</sup> Voir historique de l'INETOP sur [inetop.cnam.fr](http://inetop.cnam.fr) et OSP N°34 juillet 205.

aptitudes physiques, morales et intellectuelles » des jeunes en vue de renforcer l'efficacité de l'accès à l'emploi par une formation professionnelle adaptée. « La création de l'Institut National d'Orientation Professionnelle (INOP) en 1928 par Henri Piéron, fondateur de la psychologie comme institution, symbolise les liens originels entre la psychologie et l'orientation ... » (Martin, 2015). L'orientation professionnelle naissante connaît ainsi une mission prioritaire située au croisement du pôle externe de l'école et de l'aide à l'efficacité aux marges de l'école.

Cette première période marquée par l'efficacité interne liée à la scolarisation primaire et par l'efficacité externe liée à la formation professionnelle s'achève avec la Grande Crise qui commença par le krach de la Bourse de New York le 29 octobre 1929.

#### IV -2 Une période de fort interventionnisme d'Etat à partir des années 30

- *Les années trente, l'efficacité externe.*

La période qui va des années trente aux années soixante-dix connaît un infléchissement du libéralisme théorisé par John Maynard Keynes (1883-1946) avec le passage à l'interventionnisme d'Etat. Ce dernier se renforça d'ailleurs avant la Deuxième Guerre mondiale avec le Front Populaire en 1936 et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale avec le Conseil National de la Résistance.

Si le Front populaire et son ministre de l'Education nationale et des Beaux Arts Jean Zay structurent le système d'enseignement et portent la scolarité obligatoire à 14 ans, la préoccupation relative à l'orientation demeure toutefois essentiellement externe. En effet, le front populaire prépare un décret-loi (publié le 24 mai 1938) qui ancre les SIO dans le territoire national par la création d'un secrétariat départemental d'orientation professionnelle ayant pour mission de délivrer les certificats d'orientation en vue de l'inscription en formation professionnelle, et par la création d'un centre d'orientation obligatoire par département. Ces deux mesures donneront naissance aux futurs inspecteurs de l'orientation et futurs Centres d'Information et d'Orientation départementaux.

L'exposé des motifs du décret est très clair : « La France doit accroître sa production. La défense nationale a pour condition essentielle, sinon suffisante, la puissance économique du pays ... l'accroissement sensible de notre production. C'est-à-dire, au premier chef de la qualité de nos producteurs, ouvriers et techniciens et de leur nombre ... Or, le Comité national d'enquête sur la production, dans son rapport général publié, au J.O. du 6 décembre 1937, acte qu' « *En dépit du chômage persistant, les industriels éprouvent de sérieuses difficultés à recruter la main d'oeuvre qualifiée dont ils ont besoin, situation qui nuit à la production et fait persister le chômage, puisque l'embauchage d'un ouvrier qualifié entraîne celui de plusieurs manoeuvres et manoeuvres spécialisés* » (Notons au passage la récurrence et l'actualité de ce type de discours) ... L'éducation professionnelle est d'autant plus fructueuse qu'elle s'adresse à des jeunes gens dont les aptitudes et les goûts répondent aux exigences du métier : pas de qualification sans orientation préalable<sup>3</sup>. ».

---

<sup>3</sup> Voir Décret-loi du 24 mai 1938 (l) Structure de l'orientation et de la formation professionnelle. Exposé des motifs.

Ce décret ne sera que très partiellement appliqué dans le contexte du conflit mondial mais il installe davantage encore la mission prioritaire des SIO sur le versant externe de l'école en vue de renforcer l'efficacité de l'apprentissage et de la formation professionnelle ouvrière.

*- La Deuxième Guerre mondiale : efficacité externe ou efficacité interne ?*

« Au sein de l'administration de Vichy, deux tendances s'affrontent : l'une promeut l'intégration de l'orientation professionnelle dans le Secrétariat général à la Jeunesse afin d'organiser un service prenant en charge la formation, l'orientation et le placement de l'ensemble de la jeunesse ; la seconde, portée par Hippolyte Luc, défend le maintien des services d'orientation professionnelle dans le giron de la direction de l'enseignement technique... » (Martin, 2014). Ces deux tendances illustrent la tension existant entre deux priorités de mission : l'efficacité externe défendue par le secrétariat général à la Jeunesse et l'efficacité interne défendue par la direction de l'enseignement technique. « L'autonomie institutionnelle de l'INOP disparaît lorsqu'en 1941, avec son rattachement au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), il devient l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP) : l'État renforce ainsi son contrôle sur la formation des conseillers... Le décret du 27 janvier 1944, instituant un diplôme d'État de conseiller d'orientation professionnelle, conforte finalement le modèle du spécialiste de la psychologie... Le projet du Secrétariat général à la Jeunesse d'une prise en charge globale de la jeunesse, incluant la formation professionnelle, l'orientation et le placement des jeunes, reste finalement sans lendemain... Vichy a posé les bases d'une étatisation des services d'orientation. » (Martin, 2014) En maintenant les SIO au sein du système scolaire Vichy a également opté pour leur assigner une mission prioritairement centrée sur l'interne.

*- La libération, l'équité*

Ministre durant plus de trois ans, arrêté en 1940 et assassiné en 1944 Jean Zay laisse un héritage d'idées et de projets qui vont alimenter la Commission Langevin - Wallon (Mialaret, 1998 ; Rossano, 1991) installée par le Conseil national de la résistance. Au risque d'appauvrir le travail produit par cette commission nous limiterons notre approche à la partie du rapport Langevin-Wallon consacrée au projet d'introduction de la psychologie dans l'école. Henri Wallon, médecin, philosophe et psychologue parvient à placer le débat au cœur de la relation pédagogique. Le rapport insiste en effet sur la « nécessité de connaître l'enfant dans ses particularités individuelles aussi bien que dans son évolution psychologique. Les fonctions d'enseignement sont trop absorbantes pour laisser aux maîtres le loisir d'étudier et d'appliquer les méthodes d'investigation qui permettent de déterminer éventuellement pour chaque enfant les causes intellectuelles, caractérielles, ou sociales de son comportement scolaire. Ils doivent soumettre son cas à un spécialiste des méthodes psychologiques. Ces examens psychotechniques devront contribuer à l'orientation scolaire des enfants ... » (Sorel, 1997).

Le rapport place l'orientation au sein de l'école, elle se réalise en fonction de la psychologie des élèves, sur la base de l'appui technique de professionnels de la psychologie qui ont pour fonction d'aider le corps enseignant au sein de l'école avec une dominante d'action destinée à promouvoir l'équité entre les individus. La psychologie acquiert ici une dimension qui dépasse l'efficacité externe recherchée jusqu'alors. Depuis, cette vision particulièrement nouvelle reste l'objectif à atteindre et la revendication catégorielle fondamentale pour la majorité de la profession des conseillers d'orientation. Ce rapport, comme les projets de Jean

Zay, ne seront pas appliqués mais laisseront des traces qui inspireront les projets et réformes qui suivront.

En 1951 l'interventionnisme et la structuration de la société par l'Etat permettent par la Loi de Finances aux personnels des SIO de devenir fonctionnaires et en 1955 aux centres d'orientation obligatoires de devenir publics<sup>4</sup>. Les missions demeurent toutefois centrées sur l'externe et l'efficacité sans tenir compte des conclusions du Plan Langevin Wallon : « Les centres publics d'orientation professionnelle assurent, dans les conditions prévues à l'article 8 du décret du 24 mai 1938, l'orientation des enfants qui terminent l'enseignement du premier degré. »

*- La prolongation de la scolarité obligatoire de 1959<sup>5</sup>, l'efficacité interne*

La réforme de 1959 dite Berthoin jette les fondements des réformes qui structureront l'enseignement secondaire pour la deuxième moitié du vingtième siècle. Elle instaure la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, effective en 1967 pour les enfants de 6 ans entrant au cours préparatoire en septembre 1959 et qui seront donc âgés de 14 ans en 1967. L'interventionnisme d'Etat se manifeste à l'époque par l'existence et le renforcement de la planification (plans quinquennaux) à laquelle n'échappera pas la planification des flux scolaires.

Prenant en compte l'augmentation des naissances d'immédiat après Seconde Guerre mondiale d'une part, et la demande de scolarisation de plus en plus forte pour l'enseignement secondaire d'autre part, la réforme repose sur l'un les constats suivants : « Notre enseignement secondaire par exemple s'affaiblit et menace de succomber sous la pléthore ... La drame est là : nous retenons dans l'enseignement théorique nombre de nos jeunes esprits – qui trouveraient mieux leur voie dans l'enseignement technique à l'un ou à l'autre de ses niveaux – et dans le même temps nous abandonnons dans l'enseignement utile mais sommaire des classes de fin d'études ou dans les enseignements courts des intelligences auxquelles les enseignements longs technique ou secondaire vaudraient leur accomplissement véritable ... C'est là tout le problème qui n'est pas de hiérarchisation mais de répartition<sup>6</sup> ... »

L'exposé des motifs de l'ordonnance pose le problème de l'orientation en termes de répartition entre les filières de formation, de sélection des populations, de hiérarchisation des enseignements. C'est cette hiérarchisation entre formations générales, techniques et professionnelles qui structurera l'ensemble des organisations scolaires qui suivront cette réforme. Car, « s'il faut que nos élèves soient confiés le plus longtemps possible à des enseignements aussi peu différents que possible » il ne faut pas que « se trouve le moins du monde menacé l'héritage de savoir désintéressé et la tradition humaniste qui constituent l'essence du génie français et fondent son originalité<sup>7</sup> ».

Un conseil d'orientation est créé, il couvre le cycle d'orientation (classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) et préfigure le conseil de classe et les professeurs principaux ultérieurs. Le Conseil d'orientation « fait appel, chaque fois qu'il le juge profitable, au concours du centre d'orientation scolaire

---

<sup>4</sup> Décret n°55-1342 du 10 octobre 1955 relatif aux centres publics d'orientation professionnelle.

<sup>5</sup> Ordonnance n° 59-45 du 6 janvier 1959 portant prolongation de la scolarité obligatoire.

<sup>6</sup> Exposé des motifs de l'ordonnance du 6 janvier 1959.

<sup>7</sup> Exposé des motifs de l'ordonnance du 6 janvier 1959.

et professionnelle (Article 19) ... L'observation et l'orientation se poursuivent pendant toute la scolarité (Article 16) ». Les SIO entrent donc dans l'enseignement secondaire général en appui de l'orientation scolaire après avoir vu dans la période précédente les limites de leur exercice fixées aux confins de l'école primaire en vue de l'orientation professionnelle.

La création des collèges d'enseignement secondaire (CES), de la carte scolaire en 1963, et la planification, participent d'un souci de rationalisation de l'offre scolaire tout en maintenant voire en renforçant les hiérarchies entre filières ou types d'enseignement. Les élèves qui ne suivent pas sont orientés dans l'enseignement technique qui « fonctionne en grande partie comme centre d'accueil des élèves qui, à un niveau ou à un autre, ont été rejetés de l'enseignement général » (Charlot & Figeat, 1985). Le V<sup>ème</sup> plan (1965 – 1970) prévoit (Esquieu, 1996) que « l'accueil des élèves au delà de la classe de troisième est prévu à raison de 35% d'une tranche d'âge dans l'enseignement long, 40% dans l'enseignement court » au sein duquel la répartition prévue est de « 55% des élèves vers les formations économiques et administratives, 34% vers les formations industrielles, 11% vers les formations agricoles ». Les centres d'orientation professionnelle, devenus centres d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) par cette réforme, participent donc en interne à la gestion des flux, leur activité glisse ainsi de l'efficacité externe à l'efficacité interne d'un effort de rationalisation de la formation ouvrière à un effort de rationalisation de l'offre scolaire secondaire.

#### *- Les années 1970 – quatre-vingt, l'équité*

Les années soixante et soixante dix connaissent l'extension des effectifs dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur mais aussi une complexification des voies scolaires et universitaires nécessitant l'information des élèves et de leurs parents. L'Etat crée l'ONISEP (Office National d'Information sur l'emploi et les Professions) et le CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Emploi et les Qualifications) en 1970. En 1971<sup>8</sup> et 1972<sup>9</sup> les COSP deviennent Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les conseillers d'orientation professionnelle deviennent conseillers d'orientation avec une mission prioritaire unique : « Les conseillers concourent, sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation, aux diverses actions d'information et d'orientation à tous les niveaux des enseignements du second degré et des enseignements supérieurs qui entrent dans les missions des dits centres. Pour les enseignements du second degré, ils participent à l'observation continue des élèves en vue de leur adaptation et de leur orientation. » Le sens de cette évolution est repris dans l'exposé des motifs du décret du 12 février 1973 relatif aux nouvelles procédures d'orientation : « malgré des efforts récents, l'information des élèves et des familles, comme du corps enseignant, sur les diverses filières scolaires et les débouchés professionnels reste insuffisante. Les propositions d'orientation des conseils de classe et les vœux des familles ne sont pas pris en toute connaissance de cause. » Les SIO sont installés au cœur de l'enseignement secondaire pour informer et participer à l'observation des élèves en vue de leur orientation.

Les SIO glissent de l'efficacité interne avec l'aide à la gestion des flux de population scolaire du début des années soixante, à l'équité interne dans les priorités qui leur sont assignées en se

---

<sup>8</sup> création des CIO (décret du 7 juillet 1971)

<sup>9</sup> Décret n°72-310 du 21 avril 1972 relatif au statut du personnel d'information et d'orientation.

centrant davantage sur les individus. Ce glissement du collectif à l'individuel ainsi que les nouvelles procédures d'orientation montrent également une évolution idéologique et politique qui tend vers davantage de liberté à donner aux parents et aux élèves au détriment de conseils de classe jusqu'alors détenteurs des décisions dans les choix scolaires et professionnels. Les parents émettent des vœux et peuvent faire appel des décisions des conseils de classe.

#### IV -3 – Le néolibéralisme de 1980 à aujourd'hui

Le début des années quatre-vingt est marqué par la victoire des néolibéraux (Gaïti, 2014). Au nom de la liberté individuelle le collectif, représenté par l'Etat et la réglementation qu'il produit, est condamné sur la base de deux principes fondamentaux du libéralisme :

1 – *Liberté, responsabilité* : Les individus (la personne, l'unité de production, l'établissement public) et les concurrences qui se développent entre eux sont considérés comme les moteurs du développement et du progrès. Au niveau individuel il faudra être « entrepreneur de soi ».

2 – *Moins d'Etat* : Une régulation qui passe de l'Etat aux collectivités locales (décentralisation), à la privatisation, et à la supranationalité (Union Européenne).

Dans le même temps la France perd de son immobilisme politique et les alternances de pouvoir entre « droite » et « gauche » se développent à compter de 1981. Cet ensemble d'éléments va concourir à installer l'instabilité des missions des SIO.

*1980 – 2000, Liberté individuelle qu'il faut accompagner pour plus d'équité.*

La planification est progressivement abandonnée, la liberté et l'individualisation des choix d'orientation s'accroît : pour affecter un élève dans une filière de « relégation » (type III, CPPN, classes pratiques) il faut l'accord des parents à compter de 1983. De la même manière la carte scolaire est assouplie et « dès 1983, afin de prendre en compte les souhaits des familles et de rendre transparente la procédure de dérogation, la sectorisation a été desserrée à l'entrée en sixième ... ». Une circulaire du 30 avril 1987 précise que ces expériences ne sont nullement provisoires et que l'objectif reste bien la généralisation de l'assouplissement.

L'individu prend alors la place centrale (Guichard, 2004) et La loi du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation place l'élève et son projet personnel au centre du système. On assiste également à la naissance des parcours individuels de formation (dès 1987), de la formation au long de la vie avec les parcours individuels et les histoires de vie ... C'est dans cet esprit de la reconnaissance de l'individu que le titre de psychologue en France est reconnu par [l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985](#). Le [décret n°90-255 du 22 mars 1990](#) fixe la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue au sein de laquelle figure celui de Conseiller d'orientation qui devint conseiller d'orientation-psychologue (Co-psy) par le Décret n°91-290 du 20 mars 1991. Leur mission prioritaire demeure « l'information des élèves et de leurs familles ... l'observation continue des élèves ... la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire ». « Outre cette mission prioritaire, ils participent à l'action ... en faveur des jeunes qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas atteint le premier niveau de qualification reconnu et en faveur d'autres publics, notamment d'adultes ». Leur priorité demeure interne au système éducatif et la réussite individuelle semble maintenir l'équité comme axe d'action. Nous nous situons donc au croisement pôle interne équité par l'accès à l'éducation et le plan Langevin – Wallon connaît un premier retour pour les SIO.

Toutefois, l'alternance politique entre gauche et droite des années 1986-1988 laisse à penser que le retour d'une priorité centrée sur l'externe et l'efficacité peut très rapidement être de nouveau assignée aux SIO. En effet, un dispositif d'insertion des jeunes (DIJEN) est mis en place en 1987, qui implique les SIO dans la mesure où sont créées des sessions d'information et d'orientation et d'autres mesures pour la réalisation desquelles les SIO sont sollicités.

*- Les années 2000 : une décennie de tourmente.*

Les années 2000 illustrent sans doute à son plus fort niveau la tension qui existe pour les personnels des SIO entre priorités externes et priorités internes, entre efficacité et équité. La tourmente (Berthet, 2013) débuta en 2003 par une année de lutte contre le projet de décentralisation des SIO au niveau régional, autrement dit le projet de revenir un siècle en arrière (les offices de 1922 relevaient des communes) en perdant le statut de service public d'Etat chèrement acquis en 1951. Ce projet trouve une origine partielle dans le travail réalisé par l'OCDE dès 2001, repris par l'Union Européenne, qui souligne l'importance de réaliser la fusion des organismes traitant de l'orientation scolaire, de l'orientation et de l'emploi des jeunes, de l'orientation et de l'emploi des adultes, conditions de la mise en place de « l'orientation au long de la vie » (OCDE, 2004). Cette première menace d'intégration dans un service plutôt centré sur l'emploi écartée, la qualification de psychologue des Co-psy fut ensuite remise en question notamment par le Haut Conseil de l'Education (HCE, 2008) chargé d'éclairer les décisions ministérielles : « Cette fonction demande une spécialisation au moyen d'une formation adaptée, qui ne soit pas exclusivement ni même principalement axée sur la psychologie ... Pour conseiller en orientation, une compréhension fine et actualisée des métiers et du monde du travail est tout aussi importante, en plus d'une connaissance approfondie des filières d'études. » Enfin, les Conseils généraux des départements fondant leur décision sur le fait que les SIO sont des services publics d'Etat cessent progressivement d'inscrire à leur budget le fonctionnement des CIO départementaux qui disparaissent ainsi progressivement.

Le ministère de l'Education nationale intègre ces mises en question en 2011 avec la publication d'un décret abrogeant le décret de 1991<sup>10</sup> ayant créé le statut de conseiller d'orientation psychologue et replaçant les priorités des SIO sur l'information. Il étend les publics auxquels les SIO doivent « service public » : les publics quittant le système éducatif et les jeunes adultes. Le curseur des priorités repasse sur le versant efficacité externe du système éducatif.

*- La surprise des années 2010, le statut de psychologue de l'Education nationale et le retour provisoire de l'équité.*

La priorité politique donnée à la lutte contre le chômage des jeunes a pu faire penser que la priorité des missions des SIO resterait centrée sur l'efficacité externe. Pourtant, créé au sein du ministère de l'Education nationale par décret le 26 mars 2013 un Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative est mis en place pour quatre ans. Il a notamment pour mission d'accompagner la refondation de l'École par une réflexion sur le système éducatif, et de répondre aux difficultés rencontrées par l'École pour faire réussir tous les élèves. En 2014 son rapport « Pour une école innovante » (Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Éducative, 2014) centré sur le concept de bienveillance en éducation va conduire à repenser la

---

<sup>10</sup> Décret n° 2011-990 du 23 août 2011

lutte contre le décrochage scolaire : « l'idée de la bienveillance s'est imposée : la bienveillance est la condition nécessaire à l'engagement mais aussi à l'efficacité de l'école. La bienveillance commence avec la suppression de la tendance inscrite dans des fonctionnements et des attitudes qui consistent à sanctionner mais aussi à dévaloriser et à invalider ... Il s'agit probablement d'un facteur essentiel du décrochage : plus qu'une expérience, l'humiliation est une émotion qui affecte tant l'estime de soi que le respect que les autres ont de soi. Aussi elle ne laisse guère d'autre possibilité que de sortir du jeu afin de maintenir un minimum d'estime de soi et de respect de la part des autres. » Plutôt que de centrer l'attention sur les sortants en échec dans le système éducatif, le rapport centre l'attention sur les causes possibles de l'abandon générées par le système éducatif. Ce faisant, pour lutter contre le chômage des jeunes il s'agira moins de mettre des moyens essentiellement au bénéfice des sortants mais aussi et peut-être surtout d'en allouer au sein du système pour prévenir les sorties et les abandons. On retrouve cette conception au cœur du statut de psychologue de l'Education nationale<sup>11</sup> qui regroupe comme le souhaitait le plan Langevin Wallon un corps de psychologues allant de l'école primaire à l'enseignement supérieur.

« Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle ... pour leur développement psychologique, cognitif et social ... ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation ... notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant ... Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » contribuent à créer les conditions d'un équilibre psychologique des adolescents favorisant leur investissement scolaire. Ils conseillent ... dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels ... Ils participent aux actions de lutte contre le décrochage et, en lien avec le service public régional de l'orientation, au premier accueil de toute personne en recherche de solutions pour son orientation<sup>12</sup> ».

Pour les SIO et d'une manière générale pour tout personnel de service public, il faut souligner le laps de temps exceptionnellement court qui sépare la publication du décret statutaire des psychologues de l'Education nationale en 2017 modifiant le décret statutaire des conseillers d'orientation psychologues de 2011. Il y a eu une vraie volonté politique de recentrer les priorités des SIO au sein du système éducatif en affirmant contre la période précédente le caractère fondamentalement psychologique de l'orientation scolaire et professionnelle. Les publics ciblés et les objectifs fixés par le décret de 2017 placent clairement la priorité des missions des SIO en interne du système en vue de promouvoir l'équité par l'éducation.

Toutefois, la mise en place d'un mode de gestion informatisé de l'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur et la mobilisation des SIO pour accompagner cette mise en place laissent penser que l'efficacité interne demeure aussi l'une des priorités assignées aux SIO.

---

<sup>11</sup> Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

<sup>12</sup> *ibid*

## Discussion

« Lieu de fabrication du « public » et de « l'officiel », l'État se définit en outre par son aspiration au monopole de l'universel : il a le pouvoir d'universaliser (et donc d'installer au sommet des hiérarchies sociales) certaines pratiques ou caractéristiques, au détriment d'autres attributs, ainsi déclassés et renvoyés à leur particularisme » (Roux & al 2014). C'est ainsi que certaines pratiques et caractéristiques des SIO furent parfois provisoirement, parfois définitivement déclassées ou délaissées par l'Etat au profit de nouvelles pratiques et caractéristiques semblant davantage répondre aux besoins du moment. L'identification de ces moments d'abandon et de renouveau permet de compléter le tableau proposé en y incluant les périodes durant lesquelles les priorités étaient « plutôt » centrées sur l'une des quatre activités issues du croisement entre les actions plutôt internes ou externes au système éducatif, les actions destinées à promouvoir plutôt l'efficacité ou l'équité. La lecture du tableau permet d'identifier les périodes dominantes selon les priorités assignées aux SIO par certains décrets ou ordonnances.

*Tableau 2 : types d'actions prioritaires selon la période.*

Actions prioritaires plutôt centrées sur ...	Recherche d'efficacité	Recherche d'équité
Versant interne du système éducatif	. De 1959 à 1971 (entre l'ordonnance de janvier 1959 et le décret statutaire de 1971).	. De 1971 à 1986 (entre le décret statutaire de 1971 et le DIJEN). . De 1991 à 2011 (entre le décret statutaires Co-psy et le décret de 2011). . Depuis le décret statutaire de 2017 : psychologue de l'Education nationale.
Versant externe du système éducatif	. De 1922 à 1959 (Décrets de 1922 et 1938 jusqu'à l'ordonnance de janvier 1959). . De 1986 à 1990 (le DIJEN). . De 2011 à 2017 (entre les décrets statutaires de 2011 et 2017).	Relève des services de l'emploi pour adultes.

Il faut évoquer les limites des analyses proposées car s'il est possible de caractériser les différentes périodes d'histoire identifiées selon les critères retenus, il faut rappeler qu'une période n'est jamais à 100% caractérisée par l'efficacité ou par l'équité, par l'externe ou par l'interne. La notion de « curseur » souligne que chaque période se caractérise par des tendances.

Une seconde limite tient au fait que l'impact des accords internationaux sur l'éducation a été volontairement négligé. Le service public d'éducation et les SIO n'échappent pas en effet aux restructurations territoriales ni aux tentatives d'harmonisation promues par les différents accords adoptés par l'Union Européenne. Il est donc évident que les prises de position des différents gouvernements depuis l'adoption du Traité de Maastricht en 1992 prennent en

compte ces tentatives d'harmonisation. Elles ont été écartées de ce texte car cela relève d'une étude en soi qui déborde largement le cadre limité de cet article.

Les besoins du public en matière d'orientation sont identifiables dans les rapports officiels et les déclarations politiques. En réponse à ces besoins l'Etat mobilise la fonction publique et la fait évoluer si besoin au moyen de textes statutaires. C'est ainsi qu'en fonction des idéologies en cours dans la société, de la situation économique et sociale et des partis politiques au pouvoir les SIO ont connu une succession de priorités d'actions depuis leur création à ce jour. Cette suite de priorités parfois contradictoires semble se traduire paradoxalement par un ancrage de plus en plus fort et une extension des missions au sein du système qui va des collèges à l'enseignement supérieur. On assiste en outre à la reconnaissance de compétences professionnelles forgées dès 1922 principalement à partir des références à la psychologie. Cette succession d'oscillations entre les priorités n'est sans doute pas terminée car les priorités politiques, quant à elles, peuvent une nouvelle fois, et légitimement, modifier la direction prise par le décret de 2017 dans deux directions, le développement des services privés au détriment des services publics d'une part et la décentralisation d'autre part.

La période néolibérale a affaibli l'Etat dont les structures sont mises en concurrence avec des services privés lorsqu'une demande d'information et de conseil solvable existe. Le développement rapide de l'offre de « coach » en orientation et la concurrence exercée sur l'ONISEP montrent assez clairement que se dessine un marché de l'orientation scolaire et professionnelle au sein duquel les décisions politiques peuvent placer le service public d'information et d'orientation en difficulté voire en menacer l'existence. L'orientation comme bon nombre de services publics acquiert ainsi une dimension « produit » qui tend d'autant plus à se développer que se mettent en place des procédures de sélection et que ne manqueront pas de se développer des accès payants aux différentes formations notamment supérieures. Dans le cadre de ce marché naissant quel sera l'avenir des SIO ?

L'affaiblissement de l'Etat et de l'unité nationale des missions prioritaires des SIO sont également inscrits dans le processus de décentralisation mis en œuvre depuis le début des années quatre vingt, et notamment depuis que les Régions ont acquis des compétences dans le champ de l'information et de l'orientation. D'une manière générale l'objectif est de planifier sous la responsabilité des Régions les actions d'information des acteurs régionaux agissant dans ce champ, et ainsi de donner davantage de cohérence à leurs actions. La Loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 renforce de ce point de vue le rôle des régions. L'Etat conserve certes la définition de la politique nationale de l'orientation, mais les régions sont chargées de l'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations. Désormais elles ont la responsabilité d'informer les élèves dès le collège et les étudiants sur les métiers et les évolutions de l'emploi avec le concours des SIO et de l'ONISEP, acteurs parmi d'autres acteurs développant désormais des actions dont la priorité peut se différencier selon la localisation régionale du CIO. Jusqu'où ira cette différenciation de priorités régionales ?

## Références bibliographiques.

Berthelot, J.-M. (1993). *École, orientation, société*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

Berthet, T., & Simon, V. (2013). La réforme de l'orientation scolaire. *Agora débats/jeunesses*, 64(2), 31-44.

Bourdieu, P., & Boltanski, L. (1976). La production de l'idéologie dominante. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2(2), 3-73. <https://doi.org/10.3406/arss.1976.3443>

Brucy, G. (2013). L'apprentissage ou... les apprentissages ? *Revue française de pédagogie*, 183(2), 15-25.

Calmand, J., Couppié, T., & Henrard, V. (Éd.). (2017). Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes. Recueil d'études sur la Génération 2010. *Céreq Echanges*, (5). Consulté à l'adresse <http://www.cereq.fr/publications/Cereq-Echanges/Rendement-educatif-parcours-et-inegalites-dans-l-insertion-des-jeunes.-Recueil-d-etudes-sur-la-Generation-2010>

Charlot, B., & Figeat, M. (1985). *Histoire de la formation des ouvriers*. Paris, France : Éditions Minerve.

Cherkaoui, M., & Vallet, L.-A. (Éd.). (1995). Mobilité sociale. Histoire, outils d'analyse et connaissance de la société française. *Revue française de sociologie*, 36(1), 1-235.

Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Éducative. (2014). *Pour une école innovante : synthèse des travaux du Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative*. Consulté à l'adresse Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. website: [https://cache.media.education.gouv.fr/file/Cnire/69/4/CNIRE-Rapport-Pour-une-ecole-innovante\\_633694.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/Cnire/69/4/CNIRE-Rapport-Pour-une-ecole-innovante_633694.pdf)

Danvers, F. (1988). *Le Conseil en orientation en France de 1914 à nos jours*. Issy-les-Moulineaux, France : EAP

Esquieu, P., & Bertrand, F. (1996). L'orientation des élèves au sein de l'enseignement secondaire depuis vingt ans. *Education et formations*, (48), 57-71.

Gaïti, B. (2014). L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960 : Retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, (201), 58-71.

Goux, D., & Maurin, É. (1997). Destinées sociales : Le rôle de l'école et du milieu d'origine. *Economie et Statistique*, 306(1), 13-26. <https://doi.org/10.3406/estat.1997.2569>

Guichard, J. (2004). Se faire soi. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 33(4), 499-533. <https://doi.org/10.4000/osp.226>

Guichard, J., & Huteau, M. (2006). *Psychologie de l'orientation - 2ème édition*. Paris, France : Dunod.

Guichard, J., & Huteau, M. (2007). *Orientation et insertion professionnelle - 75 concepts clés*. Paris, France : Dunod.

Haut Conseil de l'Éducation. (2008). *Bilan des résultats de l'École - 2008 - L'orientation scolaire* [Rapport public]. Consulté à l'adresse <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000444/index.shtml>

Hobsbawm, E. (1999). *L'âge des extrêmes : Le court XXe siècle, 1914-1991*. Bruxelles, Belgique : Complexe.

Huteau, M. (1997). Pierre Naville : le marxisme, la psychologie et l'orientation professionnelle. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 26(2), 195-219.

Huteau, M. (2002). *Psychologie, psychiatrie et société sous la Troisième République. La biocratie d'Édouard Toulouse (1865-1947)*. Paris, France : L'harmattan.

Huteau, M. (2005). La place de l'INOP dans l'histoire de la psychologie et de l'orientation. *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 34(HS), 39-49.

Huteau, M. (2006). Alfred Binet et la psychologie de l'intelligence. *Le Journal des psychologues*, 234(1), 24-28.

Huteau, M. (2007). L'étude de l'intelligence : Nouveauté et portée de l'œuvre d'Alfred Binet. *Bulletin de psychologie*, Numéro 490(4), 357-370.

Huteau, M., & Lautrey, J. (1979). Les Origines et la naissance du mouvement d'orientation. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 8(1), 3-43.

Inspection Générale de l'Éducation Nationale, & Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche. (2005). *Le fonctionnement des services d'information et d'orientation* (N° 2005-101).

Inspection Générale de l'Éducation Nationale, & Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche. (2008). *Les nouvelles dispositions de la carte scolaire* (N° 2007-094).

Martin, J. (2014). De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire : L'Association générale des orienteurs de France et la construction de la profession de conseiller d'orientation (1931-1956). *Histoire de l'éducation*, 142(3), 109-128.

Martin, J. (2015). L'orientation professionnelle et l'école dans l'entre-deux-guerres. Un exemple d'application de la psychologie. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ere nouvelle*, 48(2), 45-68.

Mialaret, G. (1998). *Le Plan Langevin-Wallon*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

OCDE (2004). *Orientation professionnelle et politique publique : Comment combler l'écart*. Paris, France : OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264105676-fr>

Prost, A. (1968). *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*. Paris, France : Armand Colin.

Rossano, P. (1991). Plan Langevin-Wallon (1947) et système éducatif du secondaire en 1991. *Communication & Langages*, 90(1), 34-46. <https://doi.org/10.3406/colan.1991.2333>

Roux, S., Sapiro, G., Charle, C., & Poupeau, F. (2014). Penser l'État. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201-202(1), 4-10.

Sorel, E. (1997). *Une ambition pour l'école: Le plan Langevin-Wallon, 1943-1947*. Paris, France : Editions sociales.